

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S 63**

Séance ordinaire du 19 novembre 2020

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 2
Nombre de membres présents à la séance : 25	Nombre de votants : 20
Date de la convocation : 9 novembre 2020	

N° 1

**Création d'une autorisation de programme
et ajustement des crédits de paiement 2020**

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 19 novembre à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en visioconférence, sous la présidence de M. Jean-Yves GOUTTEBEL, président du conseil d'administration du SDIS 63.

PRÉSENTS :

Membres ayant voix délibérative

- M. BETENFELD, M. BOILON, M. BOYER, Mme CHEVALDONNE, M. CHAUVIN, Mme DAFFIX-RAY, M. DASILVA, M. DESFORGES, M. DUMAS, Mme DURON, Mme GAIDIER, M. GRAND, Mme LAGARDE, M. MEYNIER, M. MORVAN, M. PASCIO, M. PETEL, Mme PRUNIER, M. VALEE.

Membres ayant voix consultative

- Mme BRUSSAT, M. CONSTANTIN, M. DAUPHIN, Mme MALTRAIT, Mme TROQUET.
- **Sapeurs-pompiers** : Contrôleur général RIVIERE, Capitaine BARILI, Docteur TAILLANDIER.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant BERARD, Adjudant CHELOUCHE, Lieutenant COLLAY, Capitaine IZARD, Lieutenant RAQUIDEL.

Membres de droit

- M. MATHIEU : Payeur départemental.

EXCUSÉS :

- **Titulaires** : M. CUZIN, M. GUILLAUME, M. PERRET, Mme PICARD, M. SOUCHAL,
- **Suppléants** : M. BALDY, Mme BRIAT, Mme BONY, Mme DALET, M. DANIEL, M. DUBOURG, M. COUPAT, M. GAY, Mme GUILLOT, Mme MANUBY, Mme MARCHIS, M. MONEYRON, M. PERRODIN, M. ROUGHEOL, M. SAUVADE, Mme SERIN,
- **Sapeurs-pompiers élus** : Commandant CUBIZOLLES, Adjudant-Chef BOURDIN, Adjudant VIDAL.

Compte tenu des faits survenus, il vous est proposé de créer une nouvelle autorisation de programme et de réajuster les crédits de paiement (CP) 2020 votés au Conseil d'administration du 4 mars et modifiés lors des séances des 9 et 26 juin dernier.

I – Création d'une nouvelle autorisation de programme

Un accident survenu en octobre 2019 impliquant une bouteille d'appareil respiratoire isolant (A.R.I.) a conduit le SDIS à revoir sa politique de renouvellement des ARI et plus largement la sécurité de la chaîne « Air respirable ».

Le projet porte notamment sur les domaines suivants :

- La procédure d'achat et de renouvellement ;
- Le changement des robinets droits limiteurs de débit ;
- L'affectation et la traçabilité ;
- La maintenance (contrôle, analyse et réparation) ;
- La compression de l'air (compresseurs fixes et mobiles).

Le coût relatif à la compression de l'air reste à évaluer. Le projet est actuellement estimé à 1.480.000 € sur la période 2020-2024. Il fera l'objet d'une présentation dans le cadre du plan d'équipement 2021.

Sans attendre les conclusions du groupe de travail, il est nécessaire de prendre des mesures de sauvegarde. En effet, le parc actuel des ARI est composé de 1834 bouteilles se répartissant entre trois marques : Draeger, Fenzy et MSA. Seules les bouteilles MSA sont équipées de limiteur de débit à la rupture. Ainsi, 575 bouteilles et la centaine de dossards correspondants sont à changer.

Il est proposé de créer une nouvelle autorisation de programme « AP n°29 Air respirable » pour un montant initial de 1 480 000 € et d'ouvrir des crédits de paiement pour 250 000 € sur 2020 afin d'acquérir une première moitié des 575 bouteilles et de la centaine de dossards et 180 robinets.

II – Ajustement de crédits de paiement

Les demandes portent essentiellement sur :

- AP n° 24 Informatique et transmissions : le report de 315 000 € de crédits de paiement sur 2020 prévus pour l'acquisition de logiciels et solutions en commun avec le département.
- AP n° 26 Extension de gros travaux : Seuls 225 000 € de crédits de paiement sont nécessaires sur l'exercice 2020, compte tenu d'un retard dû à la COVID et de la modification de projets (Issoire et Pionsat).
- AP n° 27 CSP Clermont-Ferrand : L'acquisition de la maîtrise foncière étant toujours en cours, il est maintenu un crédit de 25 000 € sur l'exercice 2020.
- AP n° 28 Aménagement du site de Crouël : les crédits prévus sur 2020 seront consommés que partiellement. Il est proposé de maintenir 50 960 € pour financer des études.

Les crédits de paiement se décomposent comme suit :

	Montant des AP	Prévision de consommation des crédits de paiement				
		Antérieur à 2020	CP 2020 voté	Proposition nouvelle	Nouveau CP 2020	Solde des crédits
AP N°05 PLATEAU TECH. DEPARTEMENTAL	1 191 000	1 121 173	69 600,00		69 600,00	227
AP N°17 INFORMATIQUE ET TRANSMISSIONS	1 207 000	1 152 316	53 420,52		53 420,52	1 263
AP N°21 PARC ROULANT	9 131 000	3 331 357	5 334 000,00		5 334 000,00	465 643
AP N°22 HABILLEMENT ET EPI	1 980 000	1 027 513	952 487,34		952 487,34	0
AP N°23 LOGISTIQUE OPERATIONNELLE	1 991 000	1 030 354	960 645,99		960 645,99	0
AP N°24 INFORMATIQUE ET TRANSMISSIONS	2 722 000	1 200 293	1 521 706,64	- 315 000,00	1 206 706,64	315 000
AP N°25 ENTRETIEN DES CASERNEMENTS	962 000	507 798	454 202,18		454 202,18	0
AP N°26 EXTENSIONS ET GROS TRAVAUX	4 805 000	49 788	1 242 000,00	- 1 017 000,00	225 000,00	4 530 212
AP N° 27 CIS CLERMONT-FERRAND	12 500 000	0	110 000,00	- 85 000,00	25 000,00	12 475 000
AP N°28 AMENAGEMENT DU SITE DE CROUEL	30 364 200	0	999 960,00	- 949 000,00	50 960,00	30 313 240
AP N° 29 AIR RESPIRABLE	1 480 000	0	0	250 000,00	250 000,00	1 230 000
Total	68 333 200	9 420 592	11 698 022,67	- 2 116 000,00	9 582 022,67	49 330 585

Ce rapport a reçu un avis favorable du Bureau.

DELIBERATION

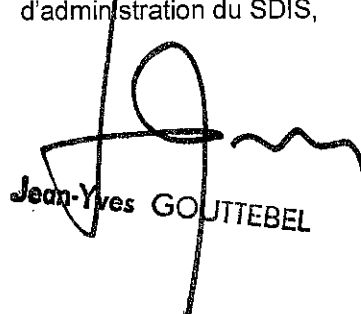
Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- de se prononcer favorablement sur la modification du plan d'équipement 2018-2020 et de valider la création d'une autorisation de programme pour l'air respirable pour 1 480 000 € ;
- de se prononcer favorablement sur les ajustements de crédits de paiement 2020 ;
- d'autoriser le PCA SDIS à inscrire des crédits de paiement 2020 pour un total de - 2 116 000 € à la décision modificative n°3.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Clermont-Ferrand, le **26 NOV. 2020**

Le président du conseil
d'administration du SDIS,


Jean-Yves GOUTTEBEL

Accusé de réception en préfecture
063-286300017-20201119-20_06009-DE
Date de télétransmission : 03/12/2020
Date de réception préfecture : 03/12/2020

10/10/10